

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Objet : Signature d'une convention-cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Lyon Métropole

Rapporteur : Corentin REMOND

Dans le cadre de sa politique de développement économique et commercial, la Ville met en œuvre des actions d'animation et d'accompagnement des entreprises de son territoire.

Elle développe notamment de nouvelles dynamiques en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux (*pépinière de créateurs, lieu de coworking, association de commerçants, pôle hôtelier...*), des évènements (*rendez-vous after-work d'entrepreneurs, forum de la création d'entreprise, petits déjeuners commerçants, salons professionnels...*) et sur la compétence d'un « manager de centre-ville et de territoire » pour animer ce réseau et agir au profit du rayonnement économique de la commune dans la Métropole et sur l'Ouest lyonnais en particulier.

Pour accompagner ces actions de développement économique, la Ville de Tassin la Demi-Lune et la CCI Lyon Métropole souhaitent construire un partenariat opérationnel par la réalisation de plusieurs projets concrets.

En effet, la CCI Lyon Métropole fournit les informations, les conseils et les outils pratiques aux plus de 110 000 entreprises de son ressort, aux créateurs d'entreprises et collectivités territoriales afin de contribuer à leur croissance. Elle est chargée de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services de son territoire. Elle contribue, plus globalement, au développement économique du territoire et au soutien des entreprises et de leurs associations.

Ainsi ce partenariat, s'inscrivant dans une convention-cadre de trois ans, portera pour l'année 2018 sur la réalisation de deux évènements :

- Un salon grand public dédié à la cosmétique et à la beauté ;
- Un salon professionnel dédié à la sécurité des biens et des personnes.

Mais également des actions de proximité seront pilotées par la Ville et l'agence Nord-Ouest Lyonnais de la CCI Lyon Métropole, dans le cadre d'un programme défini annuellement.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de ce partenariat à une échelle annuelle et pluriannuelle.

En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 08 mars 2018, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver

le principe de cette convention-cadre de partenariat entre la CCI de Lyon Métropole et la Ville de Tassin la Demi-Lune et autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Numéro de convention CCI : 2017_137

CONVENTION DE PARTENARIAT CONVENTION CADRE

Désignation des parties

Entre

La Ville de Tassin la Demi-Lune, représentée par son Maire, Monsieur Pascal CHARMOT, dûment habilité aux fins des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2018.

Ci-après dénommée « Ville de Tassin la Demi-Lune »

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE – Saint-Etienne Roanne, domiciliée Place de la Bourse 69002 Lyon, représentée par son Président Emmanuel Imberton, dûment habilité aux fins des présentes, en vertu de _____.

Ci-après dénommée « la CCI Lyon Métropole »

Préambule

La Ville de Tassin la Demi-Lune est une ville dynamique au sein de la Métropole lyonnaise comptant plus de 22 000 habitants.

Elle développe depuis deux ans une nouvelle dynamique commerciale et économique s'appuyant notamment sur un réseau d'acteurs locaux et d'évènements (pépinière de créateurs, lieu de coworking, association de commerçants, pôle hôtelier, rendez-vous after-work d'entreprises, forum de la création d'entreprises) et sur la compétence d'un « manager de centre-ville et de territoire » recruté par la collectivité pour animer ce réseau et agir au profit du rayonnement économique de la commune dans la Métropole et sur l'Ouest lyonnais en particulier.

Elle bénéficie d'un positionnement géographique stratégique à l'ouest de la Métropole, conforté par la proximité d'axes autoroutiers (A6 – A89), d'une ligne ferroviaire et de transports collectifs, de nouvelles implantations d'entreprises et de l'association d'entreprises APADLO.

Pour accompagner ce développement économique, la Ville de Tassin la Demi-Lune et la CCI Lyon Métropole souhaitent construire un partenariat opérationnel par la réalisation de plusieurs projets concrets.

En effet, la CCI Lyon Métropole fournit informations, conseils et outils pratiques aux plus de 110000 entreprises de son ressort, aux créateurs d'entreprises et collectivités territoriales afin de contribuer à leur croissance.

Elle est chargée de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services de son territoire, et contribue, plus globalement, au développement économique du territoire et au soutien des entreprises et de leurs associations.

Ce partenariat portera plus précisément sur la réalisation d'un évènement grand public dédié à la cosmétique et à la beauté.

Mais également sur des actions de proximité pilotées par la Ville et l'agence Nord Ouest Lyonnais de la CCI Lyon Métropole, dans le cadre d'un programme défini annuellement

Au-delà, ce partenariat entend poursuivre le travail de réflexion sur le rayonnement du territoire et l'implantation de projets sur la commune de Tassin la Demi-Lune sous l'angle d'un potentiel « cluster » dans ce domaine d'activité (métiers, entreprises et recherche). Cette évolution devra faire l'objet d'un cadre partenarial futur à définir avec la CCI Lyon Métropole avant l'échéance de cette convention prévue en 2020.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de ce partenariat à une échelle annuelle et pluriannuelle.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la Convention-cadre

La présente convention a pour objet de définir :

- **Le programme d'actions spécifiques** rassemblées au sein de cet évènement. Ces actions sont précisées dans leurs objectifs, leur méthodologie et leurs résultats attendus. Sa déclinaison budgétaire fera l'objet de convention annuelle.
- **Les engagements réciproques des parties.**

Article 2 : Champs de collaboration pressentis

Les échanges préalables entre la Ville de Tassin la Demi-Lune et la CCI Lyon Métropole ont permis d'identifier cet évènement dédié à la cosmétique et à la beauté comme le premier volet de cette collaboration.

Toutefois, la présente convention, au regard des multiples objectifs poursuivis, pourra constituer le support à la réalisation d'actions complémentaires, qui feront elles-mêmes l'objet d'avenants ultérieurs.

Article 3 : Engagements de la CCI Lyon Métropole

La CCI Lyon Métropole s'engage à réaliser les actions et livrables prévues en annexe lors de chaque convention annuelle.

La CCI Lyon Métropole s'engage à mentionner le partenariat et la contribution financière de la Ville de Tassin la Demi-Lune lors du déploiement de cette action qu'elle soutient et notamment à apposer le logo de la Ville de Tassin la Demi-Lune sur l'ensemble des documents relatifs à cet évènement.

Article 4 : Engagements de la Ville

La Ville de Tassin la Demi-Lune s'engage à mettre à la disposition de la CCI Lyon Métropole l'ensemble des documents nécessaires (données issues du SIG, documents de travail, d'urbanisme, cahiers des charges...).

Elle facilitera l'organisation de temps forts collectifs prévus dans le cadre de ce partenariat en lui mettant à disposition des locaux et en invitant les élus et acteurs économiques.

La Ville de Tassin la Demi-Lune s'engage à mentionner le partenariat lors du déploiement de cette action soutenue par la CCI Lyon Métropole et notamment à apposer le logo de la CCI Lyon Métropole sur l'ensemble des documents relatifs à l'action.

Les deux parties conviennent d'une information régulière et réciproque sur l'évènement.

Article 5: Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans à compter de sa date de signature.

Article 6 : Participation financière de la Ville de Tassin la Demi-Lune

La participation de la Ville de Tassin la Demi-Lune aux travaux de la CCI Lyon Métropole s'établit annuellement par la signature d'une fiche action et le montant alloué indiqué dans la fiche action.

La participation financière sera versée à la CCI, en une seule fois, sur service fait, suite à la production par la CCI Lyon Métropole d'un état des dépenses et des pièces justifiant l'avancement de cette action. La production de ce rapport et l'envoi conjoint de la facture et de ce bilan doit se faire avant le 31 décembre de chaque année.

Article 7 : Pilotage de la Convention

Afin d'assurer un suivi satisfaisant des actions engagées, les services de la Ville de Tassin la Demi-Lune et de la CCI Lyon-Métropole se rencontreront au moins une fois par semestre au sein d'un Comité de suivi. Ce comité de suivi se réunira à l'initiative de la Ville de Tassin la Demi-Lune.

Cette action fera également l'objet de présentations régulières devant les instances de la Ville de Tassin la Demi-Lune.

Article 9 : Résiliation

Chacune des deux parties peut résilier la présente convention si l'autre ne remplit pas ses obligations, après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de un (1) mois. Toutefois, les sommes resteront dues à la CCI Lyon Métropole pour les actions réalisées ou partiellement réalisées (facture éditée au prorata de l'avancement des actions concernées).

La Ville de Tassin la Demi-Lune se réserve la faculté de résilier la présente convention si les sommes visées ne sont pas validées lors du vote annuel du budget.

Article 10 : Litiges

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la convention sera soumis au Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Lyon en (3) trois exemplaires, le _____ 2018.

Le Maire de la ville de Tassin la Demi-Lune

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole

Pascal CHARMOT

Emmanuel IMBERTON

PROJET

ANNEXE 1

« Tass(k)in Days »

Les Journées de la beauté et du soin -Tassin la Demi-Lune - 2018

Contexte : Le bassin métropolitain lyonnais et, au-delà la région Auvergne Rhône Alpes, regroupent l'ensemble des entreprises de la chaîne de valeur dédiée à la cosmétique : analyse des principes actifs-gallénie-emballages. Elles possèdent également des laboratoires reconnus au niveau international et des centres/écoles de formations de premier niveau. Par exemple, un réseau d'entreprises dont certaines sont leaders sur leur(s) marché(s) s'est créé à Lyon en 1964 pour favoriser les échanges et faire bénéficier des avancées scientifiques les professionnels du secteur : le centre européen de dermo-cosmétologie (CED). De plus, plusieurs commerces et franchises de la beauté et du fitness sont particulièrement dynamiques sur le territoire.

Comme pour d'autres secteurs économiques, ce savoir-faire d'exception est peu connu puisque les entreprises industrielles régionales se positionnent essentiellement comme des sous-traitants, fournisseurs des grandes marques dont l'image est associée au luxe et à Paris.

C'est la raison pour laquelle et sous l'impulsion de la CCI Lyon Métropole et du CED, ainsi que tenant compte de l'objectif proposé par la Ville de Tassin la Demi-Lune d'implanter un projet majeur à vocation économique et de rayonnement métropolitain sur son territoire au cœur de l'Ouest Lyonnais, la volonté s'est exprimée de créer **un évènement grand public** pour faire connaître cette filière régionale, ses savoir faire, ses métiers et les emplois associés, ses enjeux et les services qu'elle peut apporter au grand public. Cet évènement viendrait compléter celui réservé aux professionnels et organisé au Palais du Commerce les 30 et 31 janvier 2018.

Organisation de l'évènement « TAS[S]KIN DAYS » à Tassin-La-Demi-Lune du 3 au 5 mai 2018

Maitrise d'ouvrage : Ville de Tassin-la-Demi-Lune

Maîtrise d'œuvre : Ville de Tassin-La-Demi-Lune (régie recettes dépenses, gestion des stands, communication) - CCI Lyon Métropole (AMO amont, relais entreprises, relais communication et centre de formation) – CED (relais entreprises et exposants) – Université Lyon 1 (conférences et exposants)

Objectifs : Organiser un évènement grand public dédié à la beauté et à la cosmétique du 3 au 5 mai 2018 ; informer le grand public sur les savoir-faire de la filière, sur les principes actifs qui composent les produits de beauté, valoriser les entreprises de l'industrie et du commerce de cette filière, ses métiers, ses innovations.

Composition de l'évènement :

- Un marché en plein air avec des « pop'up stores » sur les produits de beauté ;
- Des conférences grand public sur la composition des produits et leur efficacité sanitaire ;
- Une exposition à « L'Espace culturel L'Atrium » sur les objets / articles de parfumerie ;
- Une présentation des écoles de formation et des laboratoires dédiés à la beauté et à la cosmétologie (orientation, connaissance des métiers et des emplois...)

Pilotage de l'évènement :

- Mise en place d'un groupe projet présidé par le Maire de Tassin la Demi-Lune et co-animé par la Mairie, la CCI Lyon Métropole, le CED et l'Université Lyon 1

Budget de l'évènement : 70 K€. Recettes principales : stands et sponsors.

PROJET

Annexe 2 « Salon de la sécurité 2018 »

Contexte : La Ville de Tassin la Demi-Lune est, depuis 2016, l'organisatrice d'une rencontre régionale sur le thème de la sécurité qui réunit les autorités publiques et professionnelles françaises autour du sujet. En 2016, 500 personnes ont participé à cette rencontre. Plus de 300 participants étaient présents lors d'une deuxième journée consacrée aux entreprises et offreurs de solution.

La Ville de Tassin la Demi-Lune souhaite renouveler chaque année cet événement en lui donnant une dimension plus grande encore.

C'est la raison pour laquelle, et sous l'impulsion de la commune, la volonté a été exprimée de renforcer les partenariats avec les entreprises et leurs réseaux en s'appuyant sur le concours de la CCI Lyon Métropole.

Maîtrise d'ouvrage de l'organisation de l'événement :

Ville de Tassin-La-Demi-Lune

Intitulé de l'action partenariale : Mission d'appui au repérage et de mobilisation des acteurs économiques

Maîtrise d'œuvre de l'action : CCI Lyon Métropole

Objectif général :

- Contribuer à l'image et au positionnement de la Ville de Tassin la Demi-Lune
- Développer les entreprises et l'économie de la commune

Objectifs spécifiques :

- Organiser un événement professionnel récurrent adossé à l'événement de la Ville sur le thème de la sécurité
- Faciliter l'accès des entreprises aux marchés des opérateurs
- Valoriser les entreprises industrielles et des services aux entreprises de la filière
- ..

Contenu de la prestation assurée par la CCI LYON METROPOLE :

- Identifier les atouts de l'événement et compléter la cartographie des acteurs offreurs de solution invités à l'événement ainsi que les réseaux pouvant être intéressés par la thématique de l'événement
- Participer aux comités de pilotage lors que cela concerne la mission
- Assurer un relais de communication : mailing spécifique, réseaux sociaux,
- Formuler des propositions et une aide à la décision pour l'organisation éventuelle d'une rencontre B to B locale thématisée « sécurité »
- *En option : étude d'impact des retombées économiques et de notoriété de l'événement*

Pilotage : mise en place d'un groupe projet avec la commune et les réseaux identifiés

ANNEXE 3

Actions de proximité avec l'agence Nord-Ouest lyonnais

Contexte : La Ville de Tassin-La-Demi-Lune organise des rencontres et évènements à destination des entreprises et créateurs d'entreprise de son territoire.

Elle développe en particulier depuis janvier 2017 une nouvelle dynamique commerciale et économique s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux :

- pépinière de créateurs
- espace de coworking
- association de commerçants
- pôle hôtelier

Des évènements récurrents :

- after-work des entreprises
- forum de la création d'entreprises
- petit-déjeuners des commerçants
- petit-déjeuners des créateurs
- speed meeting d'entrepreneurs
- animations commerciales

Des outils dédiés :

- chéquiers « créateurs d'entreprise »
- observatoire du commerce

Par ailleurs, elle s'appuie sur la compétence d'un « manager de centre-ville et de territoire » recruté par la collectivité pour animer ce réseau et agir au profit du rayonnement économique de la Ville.

La Ville de Tassin-La-Demi-Lune entend poursuivre et amplifier ses actions en 2018.

C'est la raison pour laquelle la volonté a été exprimée de renforcer les partenariats avec les entreprises et leurs réseaux en s'appuyant sur le concours de l'agence Nord Ouest Lyonnais CCI Lyon Métropole.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Tassin la Demi-Lune

Maîtrise d'œuvre: Agence Nord-Ouest Lyonnais CCI Lyon Métropole

Objectif général :

- Contribuer à l'image et au positionnement de la Ville de Tassin la Demi-Lune
- Développer les entreprises et l'économie de la commune

Objectifs spécifiques :

- Organiser des rencontres et évènements récurrents pour les créateurs et entrepreneurs du territoire de Tassin la Demi-Lune

Contenu de la prestation assurée par la CCI LYON METROPOLE :

- Mise à disposition de fichiers « créateurs d'entreprise » et entreprises de Tassin la Demi-Lune
- Assurer un relais de communication : mailing spécifique, réseaux sociaux, newsletters, ...
- Formuler des propositions et une aide logistique pour l'organisation du programme de rencontres

Pilotage : Manager de centre-ville + responsable de l'agence Nord Ouest CCI Lyon Métropole

Annexe financière 2018

Activités annexe 1 et 2	Nombre de jours	Coût
Identifier les atouts, cartographier les acteurs et les enjeux	5	3.000 €
Assistance à maîtrise d'œuvre (ingénierie amont, participation aux comités, relais de communication, et formulation de propositions)	5	3.000 €
Total	10	6.000 €

Prise en charge

Ville de Tassin la Demi-lune

50%

CCI Lyon Métropole

50 %

--	--	--

<i>Prise en charge totale</i>	<i>Ville de Tassin la Demi-Lune</i>	3.000 €
-------------------------------	-------------------------------------	---------

Activités annexe 3 (pour mémoire) : les actions de proximité comprendront le partage de fichiers, l'organisation des actions de proximité et la mise à disposition de salles et moyens matériels selon des modalités à définir pour chaque opération.